

Communiqué de presse, 3 juillet 2023

PLATEFORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES ENVIRONNEMENTALES TRANSPORT : PARTAGER L'INFORMATION POUR ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE LA FILIÈRE

Le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique), porté par l'ADEME, Eco CO2 et les organisations professionnelles du secteur (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et soutenu par le Gouvernement, accompagne les transporteurs, les chargeurs et les commissionnaires de transport dans leur transition énergétique.

Mise en place en 2020, la plateforme d'échange de données environnementales transport complète les trois dispositifs d'accompagnement : Objectif CO₂, FRET21 et EVcom. Cette plateforme est un outil accessible aux donneurs d'ordre et aux prestataires de transport de marchandises, qu'ils soient engagés ou non dans un dispositif du programme. Fédératrice et challengeante, elle vise à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des activités de la filière.

"Au sein d'un pays pionnier en la matière via l'obligation dite "Info GES" instaurée en 2013, la plateforme d'échange de données environnementales propose un outil simple et sécurisé pour faciliter la transmission des données environnementales entre chargeurs, transporteurs et commissionnaires, et participe ainsi à la décarbonation indispensable du secteur de la logistique", explique Samuel Laval, Chargé de mission politiques climatiques - secteurs transports et bâtiments SCEE/DLCES/PCA au sein de la Direction Générale de l'Energie et du Climat.

Le partage à l'honneur

La plateforme d'échange de données environnementales transport offre une infrastructure numérique sécurisée et intuitive. Elle appelle au partage et à la centralisation des informations environnementales cruciales entre transporteurs de marchandises et leurs clients (donneurs d'ordre). Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de la Stratégie Nationale Bas carbone, la plateforme constitue un nouvel outil pour accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, dans leurs activités de transport et de logistique.

Ce sont les entreprises, engagées ou non dans le programme EVE, qui renseignent leurs données selon un haut niveau de précision. Organisées en deux catégories, les informations visent à être les plus exhaustives possible :

- **Indicateurs clés** : l'entreprise y précise les données globales sur une année entière au sujet de l'activité de la flotte opérée :
 - Nombre de conducteurs, de véhicules, pourcentage de conducteurs formés à l'éco-conduite, informations sur les carburants alternatifs, etc.
 - Activité de transport : l'entreprise est-elle engagée dans le programme EVE et dans une charte ? Dispose-t-elle d'une flotte de vélos ? etc.

Ces indicateurs permettent d'obtenir une vue d'ensemble des données de la société, mais également de sa sous-traitance éventuelle (avec quelles entreprises ? Sont-elles également engagées ? Ont-elles recours au transport multimodal ? etc.). La publication de rapports RSE ou d'autres actions ou notations dans ce domaine peuvent aussi être valorisées.

- **Informations GES** : tous les prestataires de transport, ainsi que leurs sous-traitants, doivent renseigner cette information mensuellement (Article L1431-3 du Code des transports). Pour ce faire, il leur suffit de saisir les informations de calcul et la source des données de l'entreprise. Les donneurs d'ordre peuvent, quant à eux, s'ils y ont accès, récupérer cette information ou bien demander à leurs prestataires de la leur partager.

Les sociétés émettrices de l'information peuvent décider de rendre visibles ces données auprès de toutes les entreprises inscrites. Au choix, toutes ou partie de ces données restent confidentielles.

“Engagés et labellisés Objectif CO₂, nous avons souhaité partager nos données environnementales par souci de transparence sur la plateforme EVE. Nous renseignons ainsi nos indicateurs environnementaux et transmettons l'info GES mensuellement à nos clients”, explique Kévin Van Cleemput, de TLM Libercourt. *“Nous avons remarqué que les chargeurs étaient de plus en plus en demande sur ces sujets et l'utilisation de la plateforme EVE nous permet d'être proactifs”,* ajoute-il.

Une plateforme qui valorise et accélère la responsabilité environnementale de la filière

Systématique pour toutes les entreprises engagées dans le programme EVE, l'inscription à la plateforme présente plusieurs avantages pour les chargeurs et les prestataires de transport :

- Mettre en avant leur engagement environnemental et leur performance auprès de leurs parties prenantes
- Se conformer à la réglementation GES pour les prestataires de transport
- Faciliter l'échange de données
- Identifier les actions d'amélioration en initiant des collaborations
- Harmoniser la communication et la récupération des informations pour les donneurs d'ordre

“Chez SEVEAL, nous apportons beaucoup d'attention aux sous-traitants chartés Objectif CO₂ et à la formation des chauffeurs à l'éco-conduite. Sur la plateforme, nous avons la possibilité de voir ces paramètres et donc de suivre ces actions d'une année à l'autre”, confie Amélie Piquet, Responsable QSE chez SEVEAL.

En partageant leurs propres données et en consultant celles que leurs parties prenantes ont partagées, les sociétés peuvent comparer leurs résultats et leurs bonnes pratiques. La plateforme

devient alors une source d'inspiration permettant aux entreprises de se challenger dans une dynamique d'amélioration continue.

La plateforme d'échange de données environnementales transport recense un large nombre d'acteurs de la filière. Toute entreprise recherchant des prestataires de transport peut alors consulter les fiches et les données des sociétés y figurant. Cela peut leur permettre de sélectionner les professionnels remplissant les critères recherchés selon certains prérequis. L'outil n'a pas la prétention d'être une plateforme de réseautage mais s'avère être un référentiel efficace.

"L'année 2023 va être une année charnière pour la structuration de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées aux prestations de transport : après la publication de la nouvelle norme ISO 14083 en mars, la Commission européenne devrait proposer un nouveau cadre harmonisé de comptabilisation et de déclaration de ces émissions au deuxième semestre", conclut Samuel Laval.

Le partage des données est une force pour tous les professionnels et sert la décarbonation durable. L'outil propose un état des lieux des bonnes pratiques, de leurs résultats et connecte les entreprises entre elles pour des collaborations aux objectifs alignés. Tout comme le secteur se réinvente, la plateforme, elle aussi, devrait pouvoir compter sur de nouvelles fonctionnalités dans les mois à venir.

A propos du programme EVE :

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Plus d'informations : www.eve-transport-logistique.fr

